

NORME INTERNATIONALE 4009

INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION • МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ • ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION

Véhicules routiers — Véhicules tracteurs — Montage des dispositifs d'accouplements électriques sur la traverse arrière

Road vehicles — Towing vehicles — Mounting of electrical connections on rear cross members

Première édition — 1977-04-15

CDU 629.1.013.5 : 629.1-42/-43

Réf. n° : ISO 4009-1977 (F)

Descripteurs : véhicule routier, camion, remorque, connexion électrique, connecteur électrique, montage, plan de pose.

Prix basé sur 2 pages

AVANT-PROPOS

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique correspondant. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO, participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO.

La Norme internationale ISO 4009 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 22, *Véhicules routiers*, et a été soumise aux comités membres en février 1976.

Les comités membres des pays suivants l'ont approuvée :

Afrique du Sud, Rép. d'	Iran	Royaume-Uni
Allemagne	Italie	Suède
Autriche	Japon	Suisse
Belgique	Mexique	Turquie
Espagne	Pays-Bas	U.R.S.S.
France	Pologne	Yougoslavie
Hongrie	Roumanie	

~~H comité membre du pays suivant l'a désapprouvée pour des raisons techniques~~

Bulgarie

H Aucun
P me
H O

Véhicules routiers – Véhicules tracteurs – Montage des dispositifs d'accouplements électriques sur la traverse arrière

1 OBJET

La présente Norme internationale spécifie les emplacements de montage, sur la traverse arrière des véhicules tracteurs, des dispositifs d'accouplements assurant les liaisons électriques avec les véhicules remorqués.

Les dispositifs d'accouplements électriques concernés sont les suivants :

- prises dites « Normales » (12 et 24 V);
- prises dites « Supplémentaires » (12 et 24 V);
- prise pour les véhicules dont l'équipement de freinage comprend un dispositif anti-blocage.¹⁾

2 DOMAINE D'APPLICATION

Les dispositions de la présente Norme internationale s'appliquent aux véhicules tracteurs habituellement utilisés pour les transports commerciaux internationaux, devant être accouplés à des véhicules tractés dont le « poids tractable constructeur »²⁾ est supérieur à 3,5 t.

3 RÉFÉRENCES

ISO 1176, *Véhicules routiers – Poids – Vocabulaire. Vocabulaire.*

ISO 1185, *Véhicules routiers – Liaisons électriques entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués avec équipement électrique 24 V – Type 24 N (normal).*

ISO 1724, *Véhicules routiers – Liaisons électriques entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués avec équipement électrique 6 ou 12 V – Type 12 N (normal).*

ISO 1728, *Véhicules routiers – Liaisons pneumatiques entre véhicules tracteurs et remorques – Interchangeabilité.*

ISO 3731, *Véhicules routiers – Liaisons électriques entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués avec équipement électrique 24 V – Type 24 S (supplémentaire).*

ISO 3732, *Véhicules routiers – Liaisons électriques entre véhicules tracteurs et véhicules remorqués avec équipement électrique 6 ou 12 V – Type 12 S (supplémentaire).*

ISO 1728, *Véhicules routiers – Liaisons pneumatiques entre véhicules tracteurs et remorques – Interchangeabilité.*

1) En préparation.

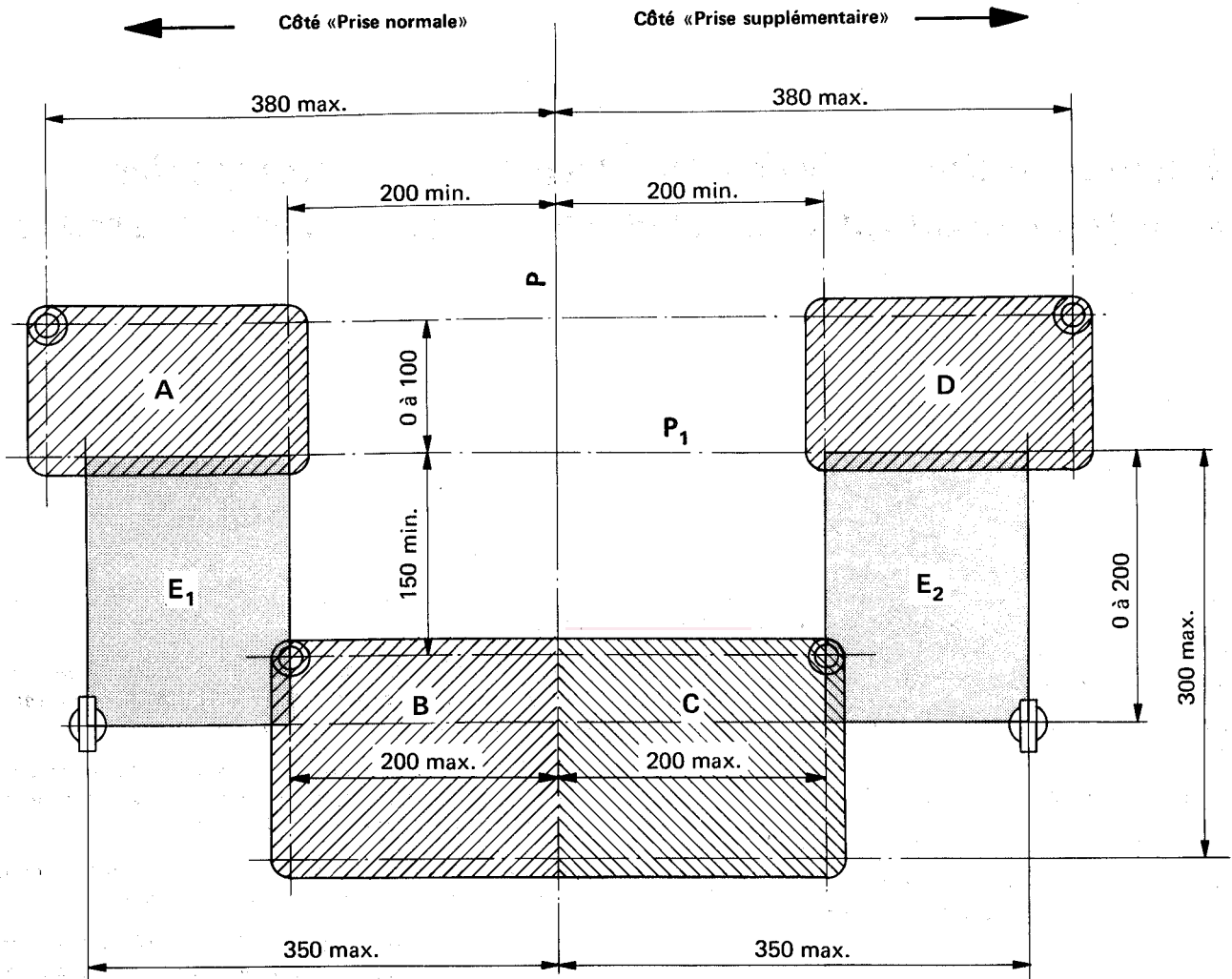
2) Ce terme correspond à celui défini aux points 4.10 et 4.10.1 de l'ISO-1176.

4 EMBLEMES DES DISPOSITIFS D'ACCOUPEMENTS ÉLECTRIQUES

Les cotes d'encombrement à respecter autour des prises sont spécifiées dans les Normes internationales relatives aux liaisons électriques énumérées au chapitre 3.

Vue arrière du véhicule tracteur

Dimensions en millimètres



P : Plan longitudinal médian de la traverse arrière du véhicule tracteur

P₁ : Plan transversal médian de la traverse arrière du véhicule tracteur

A – B : Zones de montage pour la prise «Normale»

C – D : Zones de montage pour la prise «Supplémentaire»

B – C : Zones de montage pour la prise du dispositif anti-bloqueur. Dans le cas où la prise «Supplémentaire» n'est pas utilisée, la prise pour le dispositif anti-bloqueur peut être située en D.

E₁ – E₂ : Zones de montage pour les accouplements de freinage pneumatique données pour information (voir ISO 1728)